

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 29 novembre 2024 **DE_019_2024**
Développement et structuration d'un projet alimentaire territorial à
l'échelle du pays vitryat : étude, animation et accompagnement

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 26/11/2024

Présents votant : 12

vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre à 09h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE sous la présidence de Daniel FONTAINE

Votants: 12

Présents : Pascale CHEVALLOT, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Olivier MALOU, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Sylvain VALOTA

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votant : Charles DE COURSON, François GSELL, Brigitte HANSE, Florence LOISELET, Sébastien MIRGODIN

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET représenté par Daniel FONTAINE, Pascal TRAMONTANA représenté par Sylvain LANFROY, Daniel STOLL représenté par Claude GUICHON

Excusés: Eric CHAVEROU, Cédric CHEVALIER, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Hugues GERARDIN, Djilali GUERZA, Mickael JACQUEMIN, ,

Absents: Bernard AUBRY, Corinne DAHERON, Denis DEMARCHE, Jacky DESBROSSE, Thibaut DUCHÊNE, Pascal ERRE, Dominique HAUTEM

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Développement et structuration d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du pays vitryat : étude, animation et accompagnement - DE_019_2024

Considérant qu'une chargée de mission est allouée par le Syndicat Mixte ADEVA Pays à hauteur de 1 ETP pour l'animation et l'accompagnement au développement d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du Pays Vitryat.

Les missions de la chargée de mission seront entre autres :

- Structurer et animer des actions autour du développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts,

- Assurer la coordination avec les bureaux d'étude, les partenaires du PAT identifiés, animer les comités de pilotage/technique et groupes de travail,

-devenir le référent départemental circuit court et de proximité,

-mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Vitryat et participer aux actions d'animation correspondantes,

Considérant que le plan de financement prévisionnel HT relatif à la demande de subvention FEADER LEADER se décompose de la façon suivante :

Dépenses HT sur 3 ans (2025-2026-2027)	Recettes/Financements sollicités
Frais salariaux : 131 095.44 € Etudes et frais d'animations : 22 800 €	DRAAF Grand Est : 61 844 € FEADER LEADER 30 000 € Autofinancement ADEVA : 62 051.44 €
Total : 153 895.44 € HT	Total : 153 895.44 € HT

Vu l'arrêté préfectoral du 15 Octobre 2015 portant création du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat ;

VU la délibération du 29 septembre 2020 du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat portant sur l'élection du Président ;

VU la délibération du 29 septembre 2020 portant sur les délégations au Président

VU les articles L 5211-9 et L 5211-10 et L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical vote à l'unanimité

- De solliciter des aides financières auprès de l'Europe (fonds LEADER), l'État, susceptibles d'être accordées au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat et pouvant contribuer au financement de l'action.
- D'initier le projet Développement et structuration d'un circuit alimentaire de proximité à l'échelle du pays vitryat : étude, animation et accompagnement pour un budget maximal de 153 895.44 € HT jusqu'au 31 décembre 2027.
- D'autoriser le Président du syndicat Mixte Pays Vitryat ADEVA à solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Pays Vitryat.
- De s'engager à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,
- De donner tous pouvoirs au Président du syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat ou à son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De valider le plan de financement prévisionnel HT relatif à la demande de subvention FEADER LEADER se présentant de la façon suivante :

Dépenses HT (2025-2026-2027)	Recettes/Financements sollicités
Frais salariaux : 131 095.44 € Etudes et frais d'animations : 22 800 €	DRAAF Grand Est : 61 844 € FEADER LEADER 30 000 € Autofinancement ADEVA : 62 051.44 €
Total : 153 895.44 € HT	Total : 153 895.44 € HT

Fait et délibéré à la SALLE DES FÊTES de LOISY-SUR-MARNE
Le 29 novembre 2024
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
051-200061083-DE_019_2024-DE
A G E D I